

SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE 21 NOVEMBRE, À 19H00, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le 10 NOVEMBRE 2022, s'est réuni sous la présidence de son Maire, Monsieur Patrick OLLIER.

**Présents:**

M. OLLIER, Mme BOUTEILLE, M. GABRIEL, Mme CORDON, M. LE CLEC'H, Mme GENOVESI, M. TROTIN, Mme DEMBLON-POLLET, M. GODON, Mme ROUBINET, M. ELIZAGOYEN, Mme HAMZA, M. PASADAS, Mme MAYET, M. GOMEZ, Mme CHAOUI-EL OUASDI, M. D'ESTAINTOT, Mme CHANCERELLE, M. MORIN, M. COSSON, Mme MONOT, Mme RIVIERE-MARIETTE, Mme HALIPRÉ, M. SGARD, Mme THIERRY, Mme KEMPF, M. TEMGHARI, Mme CORREA, M. TABIT, Mme GARRY, M. PARDIGON, M. GUINÉE, Mme DE LA SERRE, M. MESSAÏ DE BOISSARD, M. PERRIN, Mme PAPONNAUD, M. JEANMAIRE, Mme BERNARD, M. RUFFAT, Mme JAMBON, Mme JOLY, M. INDJIAN, M. CAHU, M. POIZAT, Mme VALLETTA, M. ROCCHI, M. RAKOTOANOSY.

**Excusés représentés:**

Mme DE POIX (pouvoir à M. JEANMAIRE), M. NABEDRYK (pouvoir à M. PARDIGON).

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales. Carole THIERRY ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**N° 208 - Contrat de Développement Département Ville (CDDV) 2022-2024.**

Le Maire fait savoir à l'Assemblée que le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine poursuit sa politique de contractualisation avec les communes avec attribution de subventions tant en fonctionnement qu'en investissement.

Il précise que la Ville de Rueil-Malmaison a souhaité s'inscrire dans ce dispositif en signant un 1<sup>er</sup> contrat en 2014 pour la période 2013/2015 puis un deuxième pour la période 2016/2018 et enfin un dernier contrat pour la période 2019-2021.

Ce contrat étant maintenant achevé, la Ville de Rueil-Malmaison a sollicité en novembre 2021 le Département pour le renouvellement de son contrat pour la période 2022-2024 en présentant un nouveau programme en investissement et en fonctionnement.

Ces contrats de développement sont fondés sur la transparence, l'efficacité et la souplesse et concernent les financements sur les compétences facultatives du Département. Les montants

de ce contrat sont déterminés par référence aux montants attribués par le Département sur le précédent contrat.

En investissement le montant des concours financiers sur la période 2022-2024 pourrait s'élever à 7 000 000€ (contre 3 800 000 € au programme 2019-2021) pour la programmation suivante :

- La première tranche d'optimisation thermique des locaux municipaux : 3 722 000€
- L'aménagement du Pavillon Gallieni : 1 466 800€
- La création d'une place paysagère verte et durable : 1 078 000€
- La rénovation du Gymnase Jean Dame : 733 200€

En fonctionnement, le montant des concours financiers sur la période 2022-2024 s'établirait à 4 467 675€ (contre 4 618 151 € au CDDV 2019-2021) et s'applique aux secteurs suivants :

- les structures municipales d'accueil de la petite enfance : 3 006 282€
- les activités culturelles : 635 919€
- la coordination gérontologique : 288 141€
- les activités sportives : 447 981€
- le relais Assistantes Parentales : 89 352€

Ce contrat prévoit un principe de fongibilité des crédits : tant en fonctionnement qu'en investissement, les crédits non consommés sur un projet ou une thématique retenus dans ce présent contrat pourront être redéployés, d'un commun accord entre les parties par voie d'avenant, sur les autres actions listées dans ce même contrat.

Le Département a validé le projet de contrat lors de sa Commission permanente du 14 octobre 2022.

Il est proposé à l'Assemblée d'autoriser le Maire à finaliser et à signer le projet de contrat qui sera proposé par le Département.

Invité à en délibérer,

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Ayant entendu les explications du Maire ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29 ;

La Commission des finances, des affaires générales, sociales et familiales entendue le 16 novembre 2022 ;

**APPROUVE** le renouvellement du contrat de développement à intervenir entre la Ville et le Département des Hauts-de-Seine pour la période 2022-2024.

**AUTORISE** le Maire ou l'élu délégué à signer ledit contrat et tout document s'y référant.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS.**



  
**Patrick OLLIER**  
Ancien Ministre  
Maire de Rueil-Malmaison  
Président de la Métropole du Grand Paris

Délibération transmise en préfecture le 28 novembre 2022  
N° identifiant : 092-219200631-20221121-lmc143131-DE-1-1

Le Maire certifie avoir fait publier cette délibération sur le site internet de la Ville le 28 novembre 2022